



Bruges

Le 18 avril 2025

DEC-2025-52

PTO/Centre Juridique/KB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250418-DEC-2025-52-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 12/06/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à Monsieur Frédéric GIRO, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

CONSIDÉRANT que la Ville de Bruges a sollicité Monsieur Laurent CHIRON, entrepreneur individuel, Etablissement L'ORACLE DU PHENIX dont le siège social est situé 15 rue Camille Lapree – Bat B – Apt 32 à MARTIGNAS SUR JALLE (33127), pour l'organisation d'animations de Quidditch moldu lors de l'évènement BRU'JEUX,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec Monsieur Laurent CHIRON, entrepreneur individuel, Etablissement L'ORACLE DU PHENIX (SIRET 520 875 535 00020), un contrat de prestations ayant pour objet l'organisation d'animations de Quidditch lors de l'évènement BRU'JEUX le 28 juin 2025,
- **De payer** sur présentation d'une facture, la somme de **200 euros TTC (non-assujetti à TVA)** décomposée comme suit :
 - 160€ TTC au titre de l'animation
 - 40€ TTC au titre des frais de déplacement

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Frédéric GIRO